272

59



MEMOIRE

POUR les Herboriſtes de Paris.



ON ſe plaint depuis longtems du peu de capacité de ceux qui diſtribuënt dans Paris les Herbes Medicinales ; Monſieur le Lieutenant General de Police a été averti des abus qu'ils commettoient, & il a fait des efforts pour y remedier. Mais ſes bonnes intentions ont été inutiles, la confuſion & le déſordre ſont parvenus à un trop grand excès ; c'eſt dans l'ignorance des Herboriſtes qu'ils prennent leur ſource ; il n'eſt donc pas poſſible d'y remedier ſans en détruire la cauſe, & l'on n'y parviendra qu'en ſubſtituant des Herboriſtes experimentez à ceux qui prennent actuellement cette qualité.

Le Public eſt évidemment intereſſé à cette Réformation. Les inconveniens qui réſultent de l'incapacité de ceux qui diſtribuënt les Herbes & les Plantes Medicinales luy ſont d'une conſequence infinie, c'eſt luy qui les ſupporte tous. Le zele de quelques-uns des Herboriſtes a été animé par ce premier

motif, ils ont cherché les moyens d'arrêter les abus, & d'asſûrer une diſtribution de Simples certaine & ſalutaire. Ils ont reconnu que le ſeul moyen d'y parvenir étoit de s'unir & de former une Communauté, ils en ont adopté le Projet & ont fait dreſſer des Statuts qui contiennent des Regles capables de prévenir par la ſuite tous ces inconveniens.

Leur premiere démarche a été de communiquer ce Projet à Meſſieurs de la Faculté de Medecine qui connoiſſent mieux que Perſonne de quelle conſequence il eſt de ne confier la diſtribution des Simples qu'à des Gens experimentez. La Faculté après avoir examiné par Députez le Projet des Statuts, a reçû favorablement les Herboriſtes, cette reception les a encouragé à perſeverer dans leur deſſein, c'eſt ce qui leur a fait demander des Lettres Patentes qu'ils ſollicitent avec ardeur.

Lorſqu'il s'agit de Projet, les Miniſtres ſe tiennent toûjours en garde contre l'eſprit d'interêt & la cupidité qui ſe cachent ſous l'apparence du bien public; les Herboriſtes ne craignent point qu'on leur faſſe un ſemblable reproche, ils vont expoſer aux yeux du Public l'utilité de ce nouvel Etabliſſement en luy faiſant le détail des dangers auſquels il eſt expoſé par la mauvaiſe Adminiſtration des Herboriſtes, c'eſt le but qu'ils ſe ſont propoſez dans ce Memoire. Ils prouveront que de tout tems on a conſideré l'uſage des Simples comme un ſecours eſſentiel dans les Maladies, par les éloges qu'on a prodigué à ceux qui ſe ſont appliquez à en connoître les vertus; l'utilité des Simples reconnuë, il devient conſequent qu'on ne doit rien negliger pour les recueillir à propos & pour les conſerver. Les Herboriſtes feront le détail des ſoins qui ſont neceſſaires pour y parvenir; enſuite ils rendront compte de la façon dont ils ſont recuëillis, & du peu de ſoin qu'on apporte à les conſerver. Ils feront le Tableau des inconveniens qui réſultent de l'infidelité dans la Diſtribution, & toutes ces choſes établiront naturellement la neceſſité de former leur Communauté. Dans cette poſition ils ont pour gage de la réüſſite de leur entrepriſe le zele des Magiſtrats & le bien public.

La Providence a créé dans chaque Région des Simples propres à guérir les Maladies de ceux qui les habitent ; dans les premiers tems les Simples étoient le seul secours des Peuples ; leur temperance le leur rendoit suffisant. On n'a point trouvé d'autres Remedes en usage chez les Nations découvertes dans les deux derniers Siécles. Elles connoissoient les Herbes Medicinales de leur Pays, elles s'en servoient & guérissoient par leur secours les Maladies tant externes qu'internes.

Il est vray qu'actuellement les Contrées éloignées nous fournissent la plus grande partie de nos Remedes, mais les Simples qui naissent sous nos pas n'en sont ny moins estimables ny plus à négliger ; on les employe continuellement & avec succès. L'Art de les connoître fait une partie de l'Etude des Medecins, & tous les jours ils découvrent en eux de nouvelles Proprietez : les choses les plus communes nous deviennent les plus utiles. Quel usage n'a-t-on pas fait tout récemment de la Feüille de Groseiller connuë sous le Nom de Cacis ? Quel usage ne fait-on pas journellement de la Fleur de Tilleul ? Quel secours n'en a-t-on pas tiré, ainsi que d'une infinité d'autres Simples dont l'énumeration est inutile ? Secours d'autant plus précieux qu'ils sont dûs à des choses communes & que l'on trouve facilement, qui ne peuvent attaquer le Temperament, & dont l'experience faite avec sagesse ne peut être dangereuse.

Rien ne peut mieux prouver combien est fondée la persuasion où l'on est de l'utilité des Simples que les éloges qu'on a donné à ceux qui se sont appliquez à les connoître. Les Plumes sçavantes ont dénommé les Connoissances, fruit de ce travail. *L'Art de déveloper les secrets les plus cachez de la Nature*, c'est pour ces Hommes laborieux & veritablement utiles à leur Patrie qu'on a dit, *que le grand Livre de la Nature étoit ouvert*. Mille autres éloges en termes aussi pompeux, l'approbation qu'on leur donne, l'aveu qu'on fait qu'ils ne sont pas trop relevez, quelques grands qu'ils paroissent, tout cela ne prouve-t-il pas la grande utilité des Simples ?

Peut-on mieux faire sentir l'importance de la Matiere qu'en citant de pareils éloges ?

L'usage des Simples étant si interessant, tout ce qui peut faciliter cet usage & le rendre certain est pareillement interessant ; c'est icy qu'on peut dire que les soins nécessaires se multiplient. Il n'est pas possible d'entrer dans un détail exact sans se rendre ennuyeux. Les Herboristes s'attacheront aux soins qui leur paroîtront les plus indispensables. L'analyse qu'ils en vont faire mettra à portée de juger s'il est possible de s'en acquitter sans une Instruction particuliere & sans une application continuelle.

La France produit plus de huit cent sortes de Simples dont on se sert journellement, il s'en trouve plusieurs qui ne different les uns des autres que par des nüances presque insensibles dans la conformation, quoique très-differents dans leurs effets ; il faut que l'Herboriste les connoisse assez pour les distinguer les uns d'avec les autres, c'est la premiere Obligation de son Etat ; comment pourra-t-il s'en fournir s'il ne les connoît pas ? Il ne sera donc jamais certain de ce qu'il vendra, & le Public sera toûjours dans l'incertitude de ce qu'il achetera.

En general nous les distinguerons d'après leur nature en Simples bien faisants & en Simples mal faisants, & d'après la façon dont ils sont produits, en Simples qui viennent sans culture, & en Simples qui sont cultivés. Les Gens de Campagne qui les apportent à Paris les recueillent sans distinction d'especes, sans avoir égard à la maturité ; la même Botte contient un Simple utile & une Herbe sans qualité ou malfaisant, & ce qui est utile se trouve encore manquer ou par le trop ou le trop peu de maturité.

Dans une pareille confusion que doit faire l'Herboriste que nous présupposons connoître le Simple qu'il achete ? il faut qu'il voye s'il est dans une parfaite maturité, qu'il supprime tout ce qui luy est étranger, qu'il distingue ensuite ce qui doit être employé; car tantôt c'est la Feüille seule dont on se sert, & tout le reste doit être rejetté, tantôt c'est seulement

la Fleur ; quelquefois c'est la Tige ; quelquefois la Racine ; il faut ensuite qu'il sçache ce qui doit être consommé dans sa fraîcheur, & ce qui est susceptible d'être conservé ; après ce choix, il luy faut une grande exactitude pour maintenir ce qui se consomme tous les jours, on doit en sentir la necessité ; mais que de soins doit-il employer pour conserver ce qui doit être séché ? il faut qu'il nettoye ce qui se corrompt de jour à autre, qu'il connoisse le point convenable pour resserrer à propos ce qui est séché ; il faut qu'il le conserve avec la derniere propreté, il luy faut le plus grand ordre pour éviter la confusion & pour se faciliter une Distribution certaine & dont il puisse répondre : y a-t-il un de ces soins qui ne soit indispensable ?

Il est facile de sentir la difference qu'on doit trouver dans l'usage d'un Simple bien net, n'étant accompagné d'aucune Herbe étrangere, séché à propos & dans une maturité parfaite, conservé avec propreté, d'avec un Simple mêlé de mauvaises Herbes, plein de poussiere, dont une partie est corrompuë, sans vertu & capable d'occasionner des accidents fâcheux ; mais encore une fois, que de soins faut-il employer pour amener la Distribution des Simples à ce point de perfection ? Examinons actuellement qui sont ceux à qui cette Distribution importante est confiée.

La plûpart des Herboristes actuels sont Gens sans aveu, qui n'ont aucune connoissance de la conformation des Plantes, qui n'ont fait aucun Apprentissage, ils prennent cet état par caprice, sans en connoître la difficulté ; c'est au contraire la facilité qu'ils trouvent à s'établir qui les détermine ; ce sont des Domestiques qui n'ont que la simple faculté de distinguer les Herbes usuelles dans le Ménage, leurs Fonds ne sont pas plus grands que leur Science, ils font leurs Magasins au coin des ruës où l'intemperie de l'air est seule capable de corrompre les Marchandises qu'ils y exposent. Est-il possible de présumer que de tels Gens puissent servir utilement le Public ? Comment sçauroient-ils se pourvoir de Simples necessaires ? Ils n'en sçavent pas même le Nom. Comment pourroient-ils les mettre en ordre, les séparer, en supprimer ce qui est étran-

ger, & choifir ce qui eft utile ! ils n'en connoiffent point la conformation ; comment pourront-ils les faire fécher, les tenir proprement, les arranger avec ordre ; ils ne fçavent pas ce qui doit être féché, ils n'ont point de Lieu fuffifant, ils ne fçavent ny lire ny écrire, ou ils le fçavent imparfaitement ; leur memoire pourra-t-elle leur fuffire ! pourront-ils fe fier à leur Ecriture ? tout eft à craindre d'eux ; ils achetent fans connoiffance, & ils font par confequent obligez de s'en rapporter à ceux qui leur vendent qui font eux-mêmes des ignorants ; après cela il n'eft point difficile de fentir le mauvais état de leurs Marchandifes, cependant l'Herborifte les vend telles qu'il les achete : fi deux contraires fe trouvent réünis dans la même Botte, fi elle eft remplie d'Herbes inutiles, s'il y en a de corrompuës, fi elle eft pleine de Pouffiere, d'Infectes, tout eft donné au Malade ; quel bien peut-il en retirer ? Il eft donc abandonné à l'ignorance de l'Herborifte. La reflexion ne fait-elle pas défirer un Remede à de fi grands inconveniens ?

Le détail qui vient d'être fait ne contient cependant pas les plus grands dangers qu'on court dans la Diftribution actuelle des Simples : il a été obfervé qu'il y en a de malfaifants, tels que la Ruë, la Sabine, la Ciguë, l'Ellebore, &c. Les uns peuvent donner la mort, les autres peuvent faciliter l'avortement : quelle précaution a-t-on prife pour prévenir ces dangers ? Le Corps des Apoticaires eft compofé de Marchands qui ne font reçûs qu'après des Examens qui ont prouvé leur capacité ; ils font cependant fujets à des Regles pour la Diftribution des Drogues dangereufes ; ils ne doivent les vendre qu'à des Gens connus & domiciliez, ils font fujets à des Vifites où l'on examine la bonté & la vertu de leurs Marchandifes ; ce qui fe trouve hazardé & fans vertu eft fupprimé, & les Herboriftes qui ne peuvent entrer en comparaifon avec eux pour les connoiffances, ne font fujets à aucune Regle ; le danger qu'on court avec eux eft cependant auffi grand, & le devient plus ; car on doit tout efperer de l'honneur, de l'éducation, de la probité des premiers ; mais pour les autres, qui les retiendra ? Le

désir de conserver leur Réputation n'influëra point sur eux ; l'honneur qui est ordinairement le fruit de l'éducation n'y influëra pas davantage, ils n'en n'ont reçû aucune. Ils ne craindront pas de perdre leur Etat, ils n'en n'ont aucun ; ils ne tiennent à rien, ils n'ont point de Domicile, ou s'ils en ont, il est inconnu & éloigné des Lieux où ils établissent leur Vente. D'après cela faut-il s'attendre à leur trouver du scrupule en donnant une Herbe pour l'autre ? Gens sans mœurs, sur qui Personne ne veille, ils substituënt la premiere Herbe qui leur tombe sous la main aux Simples qu'on leur demande ; les Herboristes les moins assortis refusent rarement de vendre. C'est donc leur mauvaise foy, & non-pas l'abondance qui les met en état de fournir les Remedes.

Leur ignorance qui leur cache le danger, leur ôte tout remors, ils ne sont pas plus difficiles à donner des Herbes dangereuses, la moindre apparence de gain les détermine, ils esperent l'impunité, & ils sont en état de se la procurer, ils n'ont qu'à porter à vingt ruës le Lieu de leur Vente, ils se trouveront aussi étrangers que s'ils arrivoient de la Province la plus éloignée ; qui ignore que la certitude d'éviter la punition ôte toute crainte ? Quel danger n'y a-t-il donc pas de laisser la libre Distribution des Simples à des Gens sans experience, qui ne peuvent raisonnablement être présuppofez retenus par aucune consideration, à qui l'ignorance ne peut être reprochée, & qui sont fondez à ne se point croire responsables des effets funestes qu'ils peuvent occasionner, & qui pour dernier encouragement ont la certitude d'éviter la punition ?

Les Herboristes dans leurs Statuts projettés ont remedié à tous ces inconvenients. S'ils réüssissent dans une entreprise aussi loüable, on ne verra dans la suite, & même avant qu'il soit peu, que des Herboristes experimentés qui auront fait un Apprentissage suffisant, qui connoîtront les Plantes, qui sçauront les distinguer, qui auront appris l'Art de les recuëillir, de les conserver, qui sçauront lire & écrire, qui seront capables de conserver l'ordre dans leur Boutique, qui auront des Domiciles certains, qui ne pourront garder des Herbes corrompuës, puisqu'ils seront sujets à des Visites ; qui enfin

ne pourront vendre des Herbes dangereuſes qu'à des Perſonnes connuës & domiciliées, qui ſeront ſuſceptibles de Punition en cas de Contravention & d'accident, puiſqu'ils ſeront connus & qu'ils auront un Etat à perdre.

Encore une fois, ſe peut-il preſenter une Matiere plus intereſſante pour le Public? Tout le monde ne doit-il pas s'unir pour faire réüſſir le Projet des Herboriſtes? Les Medecins doivent être leurs premiers Protecteurs, parce qu'ils ſentent mieux que Perſonne le beſoin qu'on a d'Herboriſtes ſur leſquels on puiſſe compter. Dans quelle incertitude ne ſe trouvent-ils pas lorſqu'ils ordonnent l'uſage d'Herbes Medicinales? Il ſeroit à propos de preſcrire une quantité certaine, ſoit par le Poids, ſoit par la Meſure; mais ils ſont dans l'impoſſibilité de le faire, puiſque l'exacte execution de leur Ordonnance dépend de l'Herboriſte auquel on s'adreſſera; ſi c'eſt un Homme exact, ſi les Herbes qu'il vend ſont d'une bonne qualité, ſi elles ont été conſervées à propos, il en faut une moindre quantité; ſi au contraire il n'a eu aucun ſoin de ſes Simples il en faut davantage; ils ſont donc obligés de fixer un prix pour tenir lieu de quantité, en préſuppoſant que plus l'Herboriſte aura eu ſoin de ſa Marchandiſe, moins il ſera en état d'en donner, mais ils éprouvent tous les jours que cette fixation n'amene point le Remede au point neceſſaire pour le faire operer; ils apperçoivent encore davantage le danger qu'il y a de ſe fier à de pareils Gens, lorſque leurs occupations leur permettent de ſuivre la compoſition de ce qu'ils ont ordonné. Combien de fois ont-ils trouvé qu'on avoit donné une Herbe pour une autre? Combien de fois ſur la Plainte du Malade, ou voyant par eux-mêmes que le Remede n'operoit point, après s'être fait repreſenter les Herbes qui devoient y entrer, ont-ils trouvé qu'on avoit fourni des Herbes d'une vertu contraire à celles qu'ils avoient ordonné, ou qu'on en avoit acheté qui étoient ſans vertu, ſoit par corruption ou par malpropreté? il eſt heureux pour le Malade quand ſon Medecin s'en apperçoit, puiſqu'il l'empêche de ſe ſervir de ce qui pourroit le faire perir; mais s'il ne

ne peut donner cette attention, l'ignorance de l'Herboriſte n'occaſionne-t-elle pas au Malade les accidents les plus fâcheux? Encore une fois les Medecins ſont intereſſez eux-mêmes à ſe délivrer d'un inconvenient qui ſe repete journellement; mais quand leur interêt n'y feroit point engagé, leur zele pour le Public leur fera rendre juſtice à la verité; ils ont l'avantage d'approcher du Trône, ils ont la confiance des Perſonnes les plus élevées en Dignité, c'eſt donc à eux à les perſuader de l'utilité de ce que les Herboriſtes demandent.

S'il reſtoit l'apparence du doute ſur la verité des Faits qui ont été avancez, il ne faudroit pour s'en aſſûrer qu'interroger ceux qui ſont tombez dans les inconveniens qui ont été détaillez; mais ſans attendre qu'on les interroge, qu'ils le diſent publiquement, ils y ſont obligez pour éviter de retomber dans le danger qu'ils ont couru, ils le doivent pour ſauver à leurs Parens & à leurs Amis, à leurs Concitoyens des inconveniens d'une auſſi grande conſequence. L'interêt de ceux qui exiſtent étant ſuffiſant pour déterminer, nous ne remuërons point les Cendres de ceux qui ont été ſacrifiez par l'imperitie des Herboriſtes; avons-nous beſoin de fleurs de Rethorique pour perſuader les Magiſtrats? Il ſuffit de leur montrer le danger pour les engager à y remedier; & encore une fois le moyen le plus ſimple eſt d'accorder aux Herboriſtes l'Etabliſſement de leur Communauté.

En effet, eſt-il poſſible qu'on reſte dans l'inaction après une pareille expoſition? Il ne s'agit plus de déliberer ſur la neceſſité de remedier au mal; ce qu'on doit craindre, c'eſt de n'y point trouver un remede aſſez prompt. Il y a quelques Herboriſtes en état de faire leur devoir, mais il ſera difficile d'en trouver un aſſez grand nombre pour ſuffire aux beſoins de Paris. Il faudra donc uſer d'indulgence dans le commencement & obvier au plus grand mal, c'eſt ce qui ſera effectué par l'Etabliſſement de la Communauté, puiſque les plus entendus veilleront ſur les autres; au ſurplus cette crainte qui n'eſt que trop fondée, eſt une preuve de plus de la neceſſité de l'Etabliſſement; lorſqu'on a ſenti le mal juſqu'au point de regarder le fruit qu'on attend du remede

comme trop éloigné, il devient indiſpenſable de s'en ſervir ſans délay pour en rapprocher l'effet le plus qu'il eſt poſſible, on s'impute chaque moment, puiſqu'il éloigne d'autant le bien après lequel on aſpire.

Les Herboriſtes ont démontré l'importance de leur Propoſition, ils vont actuellement établir qu'il n'en peut naître aucun inconvenient, & comme ils n'ont point de Contradicteurs declarez, ils ſont obligez de ſe faire à eux-mêmes des Objections. Il paroît d'abord naturel de demander pourquoy les Herboriſtes étans libres, ils ne ſe donnent pas dès-à-preſent tous les ſoins neceſſaires pour avoir des Herbes bien conſervées, & pour les diſtribuer avec l'économie & la ſageſſe qu'ils ont reconnu indiſpenſables.

La Réponſe eſt facile, il faut une application particuliere pour réüſſir dans leur Etat, & ce ſont les Simples qui ſont le moins en uſage qui demandent le plus de peine & de ſoin; leur conſommation ne peut cependant pas récompenſer du travail extraordinaire qu'ils occaſionnent; il n'y a donc que la Vente du ſurplus qui puiſſe y ſuppléer, mais étant permis indiſtinctement à toute Perſonne de faire ce Commerce, la plus grande partie de ceux qui le font ſe contentent de joindre au Regrat ordinaire la Diſtribution d'une petite Portion des Simples les plus communs à laquelle ils donnent l'extenſion arbitraire que l'on a cy-devant expliqué; cette Diſtribution rëiterée par plus de 600. Perſonnes dans tous les quartiers de Paris, réduit la conſommation des vrais Herboriſtes à peu de choſe, & les force à ſuivre le torrent & à faire le Regrat eux-mêmes; ils ne peuvent par conſequent ſe livrer tout entiers à leur veritable Commerce, ſur-tout à la partie qui eſt la plus intereſſante & la plus utile au Public; il faut donc leur donner la faculté de l'excluſion pour les mettre à portée de remplir les vûës qu'on a ſur eux; alors réduits à un nombre raiſonnable, la conſommation leur fourniſſant ſuffiſamment de quoy ſe ſoûtenir, ils ſe livreront entierement à leur Etat.

Mais que deviendront tous ceux qui ſans aucune connoiſſance vivent cependant par le petit benefice qu'ils ſont dans la

Diſtribution des Simples ? Peut-on ſe réſoudre à les priver de ce Commerce qui les réduira à la mendicité? Les Herboriſtes préviennent cette Objection, ils ſçavent que c'eſt elle qui a empêché juſqu'à preſent leur Projet de réüſſir ; les clameurs d'un certain nombre de ces Gens-là, quoique deſtituées de fondement, ſont un obſtacle que la pitié des Magiſtrats rend conſiderable ; on oſe cependant dire que pour peu qu'on y veüille faire de reflexion, cette Objection tombe d'elle-même ; ce ſont des Herboriſtes qui demandent à former une Communauté, & elle ne ſera composée que d'Herboriſtes. De ces deux faits il réſulte que tous ceux qui ſe connoîtront le mieux en Simples ſe trouveront naturellement promûs à la Maîtriſe ; le nombre des Maîtres diminuëra conſequemment le nombre de ceux qui ſe plaignent.

On a cy-devant fait preſſentir que pour former cette Communauté il faudroit uſer de beaucoup d'indulgence, d'où il réſultera encore que l'excluſion ne ſera que pour ceux qui ſeront abſolument incapables ; or cecy bien entendu, de quel merite ſeront leurs Plaintes ? Les admettra-t-on à ſe plaindre de ce qu'on les prive du Droit & de la faculté de faire impunément ce qu'ils jugent à propos ? Pouſſons le raiſonnement plus loin, faut-il donc par pitié leur conſerver le Droit de faire périr leurs Concitoyens ? Oſeroient-ils ſérieuſement l'exiger ? Il faut les préſuppoſer dans deux cas differens, ou ils ſentent la portée de leur Demande, ou ils ne la comprennent pas. Dans le dernier cas quelle attention meritent leurs Plaintes ? Elles doivent être conſiderées comme vagues. Si au contraire ils ſentent la portée de ce qu'ils reclament, bien loin d'être favorables, ils meritent punition. Eſt-on admis à demander des choſes contre les bonnes mœurs, contre le bien & l'utilité publique ? cela eſt plus capable d'exciter l'indignation que la pitié.

Il faut donc les écarter, c'eſt une choſe abſolument neceſſaire indépendamment de toute conſideration, parce que l'interêt du Public prévaut ſur toute autre ; mais le mal qu'on eſt obligé de leur faire eſt-il auſſi grand qu'ils le veulent faire entendre ? N'eſt-il compenſé par aucun avantage ? Il ſera aiſé

de prouver qu'il en réſultera un bien pour eux. En effet, les Herboriſtes actuels pour ſe ſoûtenir ſont obligez de faire le Regrat, d'où il ſuit que ce Commerce ſe trouve diſtribué entre ceux qui ſeront choiſis pour être Herboriſtes ; or leur qualité devenant incompatible avec le Regrat, ils seront obligez de l'abandonner. La Portion qu'ils en exercent ſe trouvera donc conſolidée au Commerce des autres, il s'en trouvera donc augmenté. Voilà une récompenſe preſente pour ceux qui par incapacité ſeront obligez d'abandonner la Diſtribution des Simples.

On a encore fait une Objection aux Herboriſtes qui eſt fondée ſur la crainte que leur Etabliſſement n'interrompe l'abondance en empêchant les gens de campagne d'apporter des Herbes Médicinales à Paris ; ils y répondront que leur Projet ne regarde que le Commerce interieur de la Ville & des Fauxbourgs de Paris ; leur intention n'a jamais été de toucher à celuy des Marchands Forains ; la ſeule gêne qui en réſultera contre eux prendra ſa ſource dans l'experience des Herboriſtes, n'étant plus à portée de tromper des ignorants, ils feront obligés pour faciliter leur propre débit, de n'apporter que de bonnes Herbes, dans une maturité parfaite & bien nettoyées, mais ils ne pourront ſe plaindre de cette neceſſité qui eſt conſequente à la bonne foy qui eſt abſolument neceſſaire pour faire proſperer le Commerce. Tout ce qui tend à augmenter la bonne foy eſt précieux ; or y a-t-il rien de plus capable de l'entretenir que la ſcience ou l'experience de ceux qui achetent ? Dès que le Marchand eſt experimenté, celuy qui doit vendre eſt obligé de s'appliquer à ne preſenter que du bon, ſans quoy il ne vendroit point.

Les Marchands Apoticaires (à ce qu'on prétend) ſe ſont autrefois oppoſez à l'Etabliſſement d'une Communauté d'Herboriſtes, & continuëront à s'y oppoſer ; comme c'eſt un Fait qui eſt incertain, on ne peut que réflêchir ſur ce qui pourroit les engager dans une pareille Oppoſition, & on avoüera que cela eſt difficile à prévoir. En effet, ce n'eſt certainement pas pour empêcher le bon ordre, on eſt bien éloigné de les croire capables d'agir par un motif

ſemblable, ils y ſont eux-mêmes intereſſez, puiſqu'il eſt important pour eux de trouver des Simples en bon état pour faciliter leur compoſition; leur Oppoſition ne peut être non-plus fondée ſur ce qu'un pareil Etabliſſement pourroit faire tort à leur Corps, on ne demande à les priver de rien, & on ne veut que réünir au profit d'un certain nombre de Gens experimentez, ce qu'ils ne peuvent & ne veulent point faire eux-mêmes, & ce qu'ils abandonnent au premier venu. Ne pouvant donc prévoir un motif raiſonnable à une pareille Oppoſition, ne pouvant en même tems les préſuppoſer capables d'en former une ſans motif, il faut regarder l'idée d'une pareille Oppoſition comme une chimere; & enfin ſi contre toute raiſon ils en forment une, l'on eſpere trouver des Moyens pour la faire lever.

On a dit encore aux Herboriſtes qu'ils réüſſiroient difficilement dans leur Projet, qu'il étoit vray qu'il étoit utile, qu'il étoit même neceſſaire; mais que c'étoit une nouveauté, & que rarement ce qui étoit nouveau étoit-il adopté. Bien loin qu'un pareil raiſonnement les ait découragez, il a augmenté leur confiance; ils ſe ſont appliquez à prouver l'utilité de leur Projet, parce que c'eſt cette utilité, comme ils l'ont déja dit, qui eſt le motif déterminant en fait de nouveauté. La ſageſſe du Gouvernement, la pénétration des Miniſtres leur fait rejetter la plus grande partie des nouveautez, parce qu'elles ſont nuiſibles & ſujettes à des inconvenients dangereux; mais cette même ſageſſe, cette même pénétration leur fait non-ſeulement adopter, mais encore proteger ce qui eſt reconnu utile. C'eſt à cette Protection que nous devons cent nouveautés dont nous tirons une utilité continuelle; combien en avons-nous vû éclore dans le Siécle précedent? Nôtre Siécle ne nous en donne pas moins d'exemples; c'eſt à toutes ces nouveautés qu'on doit l'augmentation du Commerce, nombre de Manufactures; & pour toucher ce qui a quelque rapport à nôtre Matiere, une quantité de nouveaux Remedes dont l'experience à fait connoître l'utilité. Que ce qui eſt nouveau ne puiſſe percer qu'avec peine, qu'après un mûr exa-

men, qu'après une contradiction raisonnable, cela est juste & ne peut qu'augmenter l'émulation. Mais admettre qu'il seroit impossible d'y réüssir, ce seroit une maxime pernicieuse, contraire à l'experience, capable d'engourdir & de décourager les esprits; encore une fois si les Herboristes, comme ils esperent, ont démontré l'utilité de ce qu'ils proposent, ils sont persuadez qu'ils réüssiront, quoiqu'il s'agisse d'une nouveauté.

Les Herboristes ont prouvé que ceux qui usent des remedes, ceux qui les ordonnent sont interessez à leur Projet; tous doivent donc concourir à le faire réüssir; la Science de recueïllir les Simples dans une parfaite maturité, de distinguer ceux qui sont susceptibles d'être conservez, de faire usage à propos de ceux qui ne peuvent l'être, l'Art de les conserver, toutes ces choses sont essentielles pour l'usage des Simples & servent à leur donner plus de vertu ou à les empêcher de perdre celle qu'ils ont. On ne peut, sans frémir, penser aux inconveniens funestes qui peuvent suivre le débit d'un Simple pour un autre, ou d'un Simple dangereux sans prudence & sans retenuë. Or il n'est pas possible d'arrêter tous ces inconveniens sans confier la Distribution à un certain nombre de Gens prudens & experimentez, & l'on ne peut se flatter d'en avoir, d'en faire naître sans les réünir dans un Corps de Communauté qui soit animé par un esprit d'émulation & dont les membres soient connus, astraints à des Regles, sur lesquels on puisse veiller, qui ayent une Discipline qui leur soit particuliere, & dont la manutention soit confiée à la partie d'eux-mêmes la plus éclairée & la plus experimentée; d'où il s'ensuit que l'établissement de cette Communauté est indispensable; les Herboristes n'ont point de protecteurs particuliers, c'est l'utilité de la chose même qui doit les proteger, c'est à ceux qui seront veritablement penetrez de cette utilité, qu'ils la recommandent; c'est sur-tout à Messieurs les Medecins qui la connoissent mieux que personne, à solliciter pour eux. Leur premier objet a été de se rendre utiles au Pu-

blic ; ils esperent la réüssite d'un Projet qui n'a d'autres vûës ; & quel que soit l'évenement , au moins leur sera-t-on toûjours obligé de leur bonne volonté.

MAILLET DE LA CROIX, Procureur.

De l'Imprimerie de JEAN LAMESLE, Pont Saint Michel, au Livre Royal. 1752.